

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7403354301

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7403354301>

Cette annonce a été mise en ligne le **10 avril 2025** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**



*L'Office du Mail – Notaire à Angers
Anciennement l'office de la rue des Arènes
Nicolas MELON – Claire GELABERT*

INSERTION - CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Nicolas MELON , Notaire associé, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «Nicolas MELON, Notaire à Angers», titulaire d'un office notarial dont le siège social est à ANGERS (Maine et Loire), 1 rue Desjardins , le 3 avril 2025, enregistré à SPFE ANGERS, le 9 avril 2025, VOLUME 2025N n° 931, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée SARL IHOME, dont le siège est à ANGERS (49100) 2 rue Chaperonnière BP 85244, identifiée au SIREN sous le numéro 522 543 776 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ANGERS.

A :

La Société dénommée I HOME INVEST, dont le siège est à ANGERS (49100) 1 rue Saint Joseph, identifiée au SIREN sous le numéro 942 121 690 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ANGERS.

Désignation du fonds : un fonds de commerce de AGENCE IMMOBILIERE sis à ANGERS et exploité à ANGERS (49100), 2 Place du Lycée et 1 rue Saint Joseph, lui appartenant, connu sous le nom commercial I HOME, et pour lequel il est immatriculé au registre du

commerce et des sociétés de ANGERS, sous le numéro 522 543 776.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (350.000,00 EUR).

Entrée en jouissance au 1 avril 2025.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.

Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex